

Compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2015

Avis sur le projet de schéma de la carte départementale de coopération : fusion des communautés de communes Marches du Velay / Rochebaron à Chalencon

- Dans cette future grande communauté de communes, nous aurons un seul représentant titulaire et un suppléant pour le conseil communautaire, et la possibilité de nommer des conseillers dans les diverses commissions.
- En ce qui concerne les ordures ménagères, nous restons sur le système actuel de la redevance pendant 5 ans. Il y aura rediscussion à ce moment-là.
- Les communes prendront un euro de plus sur les taxes d'habitation.
- Les marches du Velay ont beaucoup plus de personnel que Rochebaron à Chalencon, car ils ont pris la compétence "Ordures ménagères"
- Le FPIC (fond public d'investissement) sera versé à la communauté de communes au lieu d'être versé aux communes comme actuellement.
- Point de discordance actuel entre les deux communautés de communes : l'école de musique intercommunale des marches du Velay qui ne pourrait pas accueillir plus d'enfants, et donc pas les enfants des communes qui vont se rajouter à cette communauté.
- Les plus gros changements que nous allons avoir ne vont pas être du fait de la fusion des deux communautés mais des changements dus à la loi NOTRe.
- Le conseil municipal rend un avis favorable au projet de fusion des deux communautés de communes.
- Notre syndicat des eaux va disparaître au profit du syndicat des eaux du Velay.

Renouvellement des contrats des agents non titulaires

Les deux employés, Christian Cresci et Christine Teska, voient leur contrat arriver à échéance.

Christian travaille à mi-temps, Christine 16 heures par mois.

Les deux contrats sont renouvelés pour un an.

Tarifs 2016

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes :

- pour les habitants de la commune : 120 € (pour un jour) ou 160 € (pour deux jours)
- pour les personnes extérieures à la commune : 230 € (pour un jour) ou 270 € (pour deux jours).

De même, le tarif des concessions du cimetière reste à 600 €.

Projet DETR 2016

Le dossier pour le projet d'agrandissement de la salle des fêtes est prêt.

Nous le présentons à la préfecture pour obtenir une subvention DETR de l'état, qui peut aller jusqu'à 35 % du montant des travaux.

La déclaration préalable de travaux a déjà été déposée.

Divers

- Les frais de scolarité demandés par la communauté de Communes des Sucs pour tous les enfants de

Solignac scolarisés dans les écoles de Charrées-Jussac et Retournac Théodore Monot s'élèvent à 12578 € pour 19 enfants.

- La vente du terrain du domaine public (à déclasser) à Mme Mazzolini de La Pontvianne est reportée car le notaire demande une délibération supplémentaire de la part du conseil municipal, délibération qui avait été prise mais qui n'a pas été validée par erreur par la sous-préfecture.

Le rendez-vous est pris pour février pour la signature définitive, nous l'espérons !

- Nous avons commencé à prospecter pour la création d'un colombarium : deux devis ont été reçus, nous en attendons encore un. Nous estimons le cout à environ 5 000 €.

- Stores de la salle des fêtes : plusieurs solutions sont envisageables : stores intérieurs ou stores extérieurs, occultants ou non, brise-soleil extérieurs... Nous laissons ce dossier en suspens, faute de consensus.

- Mise au norme de la mairie pour l'accès handicapés : nous attendons toujours les devis demandés.